

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement



DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
DE MONSIEUR
Alain-Claude BILIE-BY-NZE
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Libreville, Palais Léon MBA, le 24 Janvier 2023

Mention spéciale : Seul le prononcé fait foi.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Présidents des groupes parlementaires,
Honorables Députés, Mesdames et Messieurs,**

Je me tiens devant vous ce mardi 24 janvier 2023, alors que l'équipe gouvernementale que j'ai l'honneur de diriger a vécu le drame de perdre l'un de ses membres les plus éminents en la personne de Michael MOUSSA ADAMO, dont le décès tragique nous a plongé dans la consternation, la tristesse et le deuil.

Michael MOUSSA ADAMO était un frère et un homme d'Etat engagé, connu pour son amour pour le Gabon.

Mes pensées se tournent vers Brigitte son épouse et vers toute sa famille biologique à qui je renouvelle ici les condoléances du Gouvernement.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

33 ans après le début de mon engagement politique, me voici devant vous, en qualité de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, afin de me livrer à un exercice républicain prévu par les dispositions de l'article 28a de la Constitution qui dispose, je cite : « Dans un délai de 45 jours au plus, après sa nomination et après délibérations du Conseil des Ministres, le Premier Ministre présente devant l'Assemblée Nationale son programme de politique générale qui donne lieu à un débat suivi d'un vote de confiance.»
Fin de citation.

Je suis donc venu débattre avec vous et solliciter votre confiance, et à travers vous, la confiance du peuple gabonais, dont vous êtes ici les dignes représentants.

La confiance, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, sera le moteur et le socle sur lequel j'entends fixer l'action du Gouvernement que j'ai l'honneur de conduire sous la Haute Autorité du **Président de la République, Chef de l'Etat**, Son Excellence Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA**, au service du Gabon.

Je voudrais saisir l'opportunité de l'occasion solennelle qui m'ait offerte, pour lui traduire ma profonde gratitude, la reconnaissance de ma famille ainsi que celle de tous les miens.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

En portant son choix sur ma modeste personne, pour diriger le Gouvernement de la République à un moment si particulier de l'exercice du mandat que le peuple gabonais lui a renouvelé le 27 août 2016, **le Président de la République** a démontré, une fois de plus, que tout enfant du Gabon, quels que soient son origine, son rang social, ses convictions religieuses, peut avoir l'opportunité, par son travail, son engagement, son abnégation, de servir son pays au plus haut niveau des responsabilités gouvernementales.

Par le choix fait sur ma personne, **le Président de la République** réitère une position de principe traduite en un engagement politique, à savoir : **L'EGALITE DES CHANCES**. Ce concept qui signifie que, dans un état de droit démocratique, le mérite et l'effort doivent toujours être récompensés.

Me tenant devant vous ce 24 janvier 2023, je suis le visage de l'Egalité des Chances.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Voilà bientôt 7 ans que nous sommes aux responsabilités dans le cadre du deuxième mandat que porte le Président **Ali BONGO ONDIMBA**.

Voilà bientôt 7 ans que des réformes structurelles ont été engagées, pour accentuer la diversification de notre économie afin de la rendre plus robuste et plus résiliente.

Voilà bientôt 7 ans que des efforts soutenus sont consentis, notamment dans la construction et la modernisation de nos infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, scolaires, hospitalières et j'en passe.

Voilà bientôt 7 ans que nous maintenons le cap pour la transformation du Gabon, tout en préservant notre **vivre ensemble** et la **PAIX** qui est notre héritage commun.

Et cependant, il reste encore tant de choses à faire. Et il en restera encore beaucoup à faire dans 10 ans, dans 30 ans, dans 50 ans, car la construction d'un pays est un processus long, qui peut avoir ses lenteurs, ses lourdeurs ou ses temps d'accélération.

Tout pays est en perpétuelle construction et en perpétuelle modernisation. Le Gabon, notre pays, n'y échappe pas.

Pour autant, parvenu à ce stade de notre mandat collectif, celui de la fin dans quelques mois du mandat présidentiel et de la législature en cours, il nous faut répondre à une double exigence.

D'une part, poursuivre la mise en œuvre des réformes et des projets engagés, tout en recherchant les meilleures solutions de financement pour finaliser les chantiers qui peuvent l'être ; d'autre part, nous attaquer aux urgences sociales auxquelles nos compatriotes se trouvent quotidiennement confrontés.

C'est donc sur cette double exigence, que dis-je, cette double mission, que j'entends inscrire l'action de mon Gouvernement. **Continuité et réorientation.**

Pour avoir été de tous les Gouvernements depuis septembre 2016, je ne renie rien de ce qui a été fait et, en responsabilité, j'engage la continuité des choix stratégiques opérés, même si j'ai conscience que dans certains cas, nous aurions pu faire différemment.

C'est le lieu pour moi de rendre hommage à l'action de tous mes prédécesseurs. Je pense en particulier à Madame **Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA**, première femme à avoir occupé les hautes fonctions de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et, désormais première femme à être promue à la prestigieuse fonction de Vice-Président de la République.

Une nomination qui conforte le leadership du Président **Ali BONGO ONDIMBA** dans la promotion de la femme gabonaise.

Permettez-moi d'avoir également une pensée toute spéciale pour Emmanuel ISSOZET NGONDET, premier fils de l'Ogooué-Ivindo à m'avoir précédé à cette haute et prestigieuse fonction de Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

Honorables députés,

Mesdames et Messieurs,

A côté de cette nécessaire continuité que j'assume, il me faut vous dire Honorables Députés, que j'assume totalement l'orientation sociale que j'entends donner à l'action de mon Gouvernement.

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Sans que cela n'ait vocation à justifier quoi que ce soit, nous devons à la vérité, de constater que le mandat que nous vivons a été marqué par de nombreux événements imprévisibles et incontournables, qui ont fortement et durablement impacté la vie de la Nation.

Il y a d'abord eu en octobre 2018, l'accident de santé du Président de la République **Ali BONGO ONDIMBA**.

Ce fut un événement imprévisible et incontournable qui, deux années durant, a considérablement ralenti l'action de l'Etat.

Au demeurant, les institutions gabonaises ont démontré leur solidité et leur capacité à préserver l'Etat et la Nation de nombreux risques auxquels nous étions exposés.

Il y a ensuite eu la pandémie de la Covid-19, un événement tout aussi imprévisible et incontournable, qui a impacté l'économie mondiale et le Gabon n'y a pas échappé, même si les décisions prises par **le Président de la République** ont permis de préserver des vies et de soutenir notre économie.

Enfin, la crise russo-ukrainienne que nous aurions pu penser si lointaine, mais dont les effets impactent notre quotidien avec le bouleversement de la chaîne logistique mondiale, la hausse des coûts de l'énergie, des transports et une inflation qui épargne très peu de pays à travers le monde.

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Avant de vous décliner les grandes lignes de l'action que mon Gouvernement va mener, permettez-moi de dire quelques mots sur le cadre macroéconomique de l'année 2022.

L'année 2022, s'est caractérisée par un cadre macroéconomique et budgétaire national en amélioration, malgré le ralentissement constaté de l'économie mondiale dont la croissance est établie à 3,2% contre 6,0% en 2021.

Ce ralentissement de l'activité économique mondiale, résulte des effets combinés du conflit russo-ukrainien, de la persistance de la pandémie à Covid-19 dans certains pays, et de la hausse record de l'inflation au niveau international.

L'adoption de politiques monétaires plus restrictives en vue de freiner l'inflation et la hausse du prix du baril de pétrole et du gaz, sont des facteurs qui ont également contribué à ralentir la croissance mondiale en 2022.

En dépit de ce contexte international plutôt défavorable, l'économie gabonaise a été résiliente. En effet, l'activité économique nationale s'est accélérée, atteignant un taux de croissance réelle du PIB estimée à 3%, alors qu'il n'était que de 1,5% en 2021.

Cette hausse est la résultante de l'accélération des réformes stratégiques initiées depuis 2021, dont l'objectif principal est de diversifier les sources de création de richesses dans notre pays et ainsi renforcer la résilience de notre économie.

La stratégie mise en œuvre s'appuie donc sur deux piliers : l'accélération des réformes économiques d'une part, et d'autre part, la réalisation de projets structurants avec une implication croissante du secteur privé.

A court terme, malgré les incertitudes macroéconomiques affichées sur le plan international, le Gouvernement reste déterminé à concrétiser les objectifs fixés par le Plan d'Accélération de la Transformation.

De fait, les perspectives macroéconomiques demeurent optimistes. L'activité économique devrait se consolider en 2023 avec un taux de croissance de 3,1%, soutenu par le renforcement des activités hors pétrole.

Par ailleurs, pour assurer une bonne gestion des ressources publiques disponibles, nous continuerons à renforcer le contrôle des dépenses et à améliorer la rationalité des dépenses publiques.

A ce titre, la maîtrise des dépenses publiques s'articulera autour de 4 axes :

- **Premièrement**, la poursuite des réformes visant à contenir la masse salariale sur la période 2020 – 2023, conformément à nos engagements,
- **Deuxièmement**, la systématisation de la mise en concurrence et le renforcement des marchés publics, pour lutter contre la corruption, la surfacturation et assurer ainsi à l'Etat la fourniture de biens et services dans les limites budgétaires fixées par la loi des finances ;
- **Troisièmement**, l'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- **Enfin, quatrièmement**, le renforcement du pilotage et du contrôle des services publics personnalisés afin de contenir les dépenses de subventions conformément aux objectifs du PAT.

Outre la maîtrise des dépenses, nous devons améliorer l'exécution des dépenses d'investissement.

Cet objectif nécessite avant tout, le renforcement du cadre institutionnel à travers une réglementation qui obligerait à ne retenir, pour prise en charge par le budget de l'Etat, que des projets ayant fait l'objet d'études, première condition d'une exécution réussie.

Mon Gouvernement renforcera les mécanismes de collecte des recettes tout en s'attelant à une gestion pluriannuelle des projets d'investissements publics, par le recours à une programmation triennale.

Nous maintiendrons également le dialogue avec nos partenaires multilatéraux à qui nous présenterons les axes majeurs de l'orientation sociale que nous donnons à notre action publique.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Les hautes instructions du Président de la République, aussi bien que les tournées que j'ai effectuées à travers le Gabon au titre de mes précédentes responsabilités gouvernementales, m'ont convaincu de la nécessité de donner une orientation sociale à l'action de mon Gouvernement.

Ceci s'est d'autant plus affirmé que partout où nous sommes passés, les membres du Gouvernement qui m'accompagnaient et moi-même avons pu noter les attentes urgentes de nos compatriotes, aussi bien en matière de santé, d'éducation, de formation professionnelle, qu'en matière d'emploi et de lutte contre la vie chère.

Aussi en me tenant devant vous, c'est un fils du Gabon ayant parcouru les neuf provinces de notre pays qui vous parle.

Si l'Assemblée Nationale veut bien m'accorder sa confiance, le Gouvernement que je conduis va s'attaquer sans délai aux préoccupations majeures qui nous ont été exprimées par les populations gabonaises et qui, fort heureusement, font partie de la feuille de route définie par **le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.**

Cette feuille de route, nous l'avons déclinée en 12 points nécessitant une action urgente et coordonnée. Ces 12 points sont :

1. La lutte contre la vie chère

La hausse des prix des denrées alimentaires et d'autres biens de grande consommation crée le désarroi auprès de nos populations. En plus de certaines mesures déjà adoptées, notamment la nouvelle mercuriale des prix, le Gouvernement va adopter d'autres mesures urgentes pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Il s'agira, entre autres, de lutter contre la parafiscalité et de supprimer tous les prélèvements non prévus par la loi des finances et qui ont été créés par des textes réglementaires, au niveau central, déconcentré ou décentralisé de l'Etat.

La lutte contre la vie chère est une question de grande importance qui, comme chacun l'a constaté, a fait l'objet de la création d'un département ministériel dédié, avec à sa tête un Ministre d'Etat.

Dans les prochains jours, je réunirai les départements ministériels concernés par cette question en vue d'organiser, courant mars 2023, les assises nationales contre la vie chère. Elles réuniront les professionnels du secteur, l'administration publique, les collectivités locales, la grande distribution, les revendeurs, les syndicats de commerçants et les associations de consommateurs.

Un examen minutieux de la structure des prix devra être opéré à l'issu duquel le Gouvernement fixera les marges bénéficiaires acceptables.

Pour rappel, sur décision du Président de la République, le prix de certaines denrées alimentaires de première nécessité avait déjà été bloqué et d'autres produits indispensables à la vie quotidienne ont été subventionnés.

Pour d'autres encore, l'Etat s'est privé d'une trentaine de milliards de francs de recettes afin de contrôler les prix.

Toujours sensible au pouvoir d'achat des ménages, le Chef de l'Etat avait décidé de maintenir la gratuité des transports dont le coût annuel est de 13 milliards de FCFA.

Cette mesure sera étendue à l'ensemble des capitales provinciales et grandes villes de notre pays.

Mais le pouvoir d'achat, c'est aussi la question des loyers. J'engage le Ministère de l'Habitat, en lien avec les collectivités locales, à mener une réflexion sur la structure et l'encadrement des loyers.

De même qu'il importe de se pencher sur les plaintes récurrentes dans l'opinion relativement à la question foncière qui fait déjà l'objet d'un important contentieux devant nos cours et des tribunaux.

Mon Gouvernement s'engage à réviser la loi foncière afin de mieux protéger nos compatriotes face à la tentation de plus en plus forte de la spéculation, et donc de l'appropriation indue de nos terres au détriment de leurs premiers occupants.

2. La route

Le glissement de terrain survenu au PK333 du chemin de fer transgabonais, entre les gares d'Offoué et de Booué dans la nuit du 23 au 24 décembre 2022, est venu nous rappeler l'importance et l'urgence de renforcer et de préserver notre réseau routier national.

C'est dans cette optique que les travaux de la première phase de la Transgabonaise entre le PK24 et le PK105 seront prochainement livrés, assurant une liaison routière très fluide entre Libreville et Nsile, sur la Route Nationale 1.

La deuxième phase de ce projet qui comprend les tronçons Nsile-Bifoun (63km) et Bifoun-Ndjolé (56km), sera lancée au courant du premier semestre 2023.

D'autres travaux seront lancés dans les mois à venir pour le pavage des voiries de Bitam, Boumango, Mbigou, Moulengui-Binza et Oyem.

Il nous faudra, dans le même temps, trouver les mécanismes les mieux adaptés pour la relance et l'achèvement de certains projets routiers à l'arrêt depuis quelques années.

Il s'agit entre autres des tronçons Ovan-Makokou, Moanda-Bakumba, Ndendé-Tchibanga, Tchibanga-Mayumba et Forasol-Mbega.

Qu'on s'entende bien : mon engagement n'est pas de terminer ces tronçons de route avant le mois d'août 2023. J'indique clairement que mon Gouvernement s'attachera à trouver des solutions en vue de la reprise et de l'achèvement de ces travaux.

Par ailleurs, au-delà des chantiers routiers bitumés, il est urgent d'assurer la réhabilitation du réseau routier en terre, car son état de forte dégradation actuelle constitue une entrave à la liberté de mouvement des populations, autant qu'elle constitue un goulot d'étranglement pour la circulation des biens.

A cet effet, j'ai demandé au Ministre des Travaux publics d'élaborer un programme d'urgence en vue de la reprise, sans délai, des travaux d'entretien des routes en terre, en entreprises et en régie.

Ce programme devra permettre la remise à niveau d'environ 1452 km de routes en terre, notamment l'axe majeur qu'est la voie dite économique reliant Libreville à Franceville via Alembè.

Ces travaux seront financés pour partie par le budget de l'Etat et pour l'autre partie, par l'implication des opérateurs économiques des secteurs forêts, bois, mines et pétrole, principalement.

Dans la nomenclature gouvernementale actuelle, **le Président de la République** et moi-même, conscients de l'urgence que constitue la réhabilitation du réseau routier national, avons choisi d'ajouter aux missions du Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, celle de la connexion des territoires.

L'engagement de mon Gouvernement est de parvenir dans des délais raisonnables, à rendre carrossables par toutes saisons nos routes en terre.

Nous devons donc par-delà les marchés confiés aux PME, nous employer à rééquiper les subdivisions des travaux publics dans nos provinces.

3. Eau et Energie

Dans le domaine de l'Eau et de l'Energie, nous allons accentuer les efforts déjà engagés par le Gouvernement sur l'ensemble du territoire national, afin d'améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité.

Cet effort soutenu se fera à travers trois (3) programmes principaux :

- LE PIAEPAL d'un montant de 77 milliards de francs CFA pour le Grand Libreville ;
- Le PASMIR Programme d'Accès aux Services de base en Milieu Rural, d'un montant de 35 milliards de francs CFA sur l'ensemble du territoire ;
- Et les projets prioritaires sur l'ensemble du territoire, d'un montant de 11 milliards de francs CFA.

A côté de ces programmes, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des projets en PPP ou en investissements directs étrangers au nombre desquels le barrage hydroélectrique de Kinguélé aval, des barrages hydroélectriques FE 2 et Impératrice, les centrales photovoltaïques de Ayeme Plaine dans l'Estuaire, et de Mouila dans la Ngounié, pour ne citer que ceux-là.

Par ailleurs, la SEEG, le CNEE, et la Société de Patrimoine poursuivront leur programme d'investissement.

En outre, je demande au Ministre de l'Energie d'accélérer le processus d'interconnexion avec la Guinée Equatoriale, dans le cadre du Pôle Energétique d'Afrique Centrale, organisme de la CEEAC.

Le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques s'attèlera à accentuer la dynamique amorcée en vue de répondre à l'urgence de l'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique, tout en diversifiant les sources de production.

4. Santé

Concernant la Santé, l'amélioration de l'offre de soins avec l'Opérationnalisation des Régions et Départements Sanitaires, matérialisée par des chantiers dont la fin est prévue pour juin 2023. Il s'agit :

- de la construction de l'Institut de Maladies Infectieuses d'Owendo, des hôpitaux de la Peyrie, de Nzeng-ayong, de Ntoun et d'un Centre Opérationnel d'Urgences de Santé Publique ;
- de la réhabilitation de plusieurs infrastructures sanitaires à l'intérieur du pays notamment à Akieni, Léconi, Okondja, Moanda, Fougamou, Ndendé, Ovan, Mvadi, Mokeko, Mitzic, Medouneu et l'hôpital d'Ebeigne.

Ce programme se poursuivra par les travaux de réhabilitation des centres hospitaliers de Franceville, Mouila, Makokou, Port-Gentil et Oyem.

Concernant les plateaux techniques, il est prévu la réhabilitation de la salle de cathétérisme cardiaque du CHUL, le renforcement des équipements de traumatologie au CHU d'Owendo, l'acquisition des Scanners pour l'hôpital de la Peyrie, les CHR de Franceville, Lambaréné, Koulamoutou et Port-Gentil.

Pour le CHR de Tchibanga, cette structure sanitaire sera dotée d'une nouvelle centrale d'Oxygène pour favoriser la reprise des interventions chirurgicales.

En outre, dans le but d'améliorer l'accès aux soins des populations et de répondre à leurs besoins sociaux dans les zones reculées, certaines actions urgentes seront engagées, notamment :

- l'organisation des caravanes de médecine itinérante dans les départements reculés, à l'exemple de Ndanguï qui a reçu le week-end dernier une caravane médicale.
- l'organisation des missions médicales dans les CHR pour renforcer les équipes locales. A cet effet, une mission de médecins chirurgiens est prévue se rendre demain, 25 janvier 2023 dans la province du Haut-Ogooué.

Ces missions médicales, constituées de spécialistes, seront systématisées afin d'offrir des soins de qualité aux populations de l'arrière-pays, et éviter les évacuations sanitaires par la route qui exposent les malades et leurs accompagnants à d'autres risques que la maladie

- l'organisation à compter du mois de février, des journées médico-sociales au cours desquelles les populations pourront bénéficier de consultations médicales, de la vaccination, du dépistage du diabète, de l'HTA, de moustiquaires imprégnées, l'établissement des actes de naissance et l'enrôlement pour l'immatriculation à la CNAMGS
- la disponibilité des médicaments avec la réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN) amorcée depuis l'année 2021. Elle a permis la mise en place des pharmacies hospitalières dans les trois (3) Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) à Libreville et Owendo.

Ce programme va s'étendre au niveau des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) de Koulamoutou, Lambaréné, Tchibanga, Makokou, Mouila, Port-Gentil, Oyem et au Centre Hospitalier Universitaire Amissa BONGO de Franceville.

De même, pour assurer la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires en partenariat avec la Santé Pharmaceutique, une subvention de 2 milliards a été allouée pour les dispensaires et les centres médicaux.

- La réouverture des Ecoles Provinciales de Formation et d'Action Sanitaire et Sociale (EPFASS) de Mouila et de Makokou et le lancement du concours de l'INFASS.

Ce sont plus de 650 personnes qui pourront intégrer ces établissements de formation des sciences de la santé par voie de concours, d'ici à juin 2023.

J'engagerai également des discussions avec nos partenaires de l'UNICEF et de l'OMS, afin d'accroître la surveillance des maladies évitables par la vaccination telles que la poliomyélite, la rougeole, le tétanos néonatal ou encore la fièvre jaune.

5. Affaires sociales

Concernant **la politique sociale**, nous accentuerons l'amélioration de la prise en charge des personnes vulnérables et la protection des droits de la femme. Il est prévu à cet effet :

- la réforme de la gouvernance de la CNSS et de la CNAMGS avec une forte implication du secteur privé, conformément aux très hautes instructions du Président de la République, en vue de sécuriser le paiement des pensions et améliorer les prestations sociales.
- L'ouverture des centres NDOSSI et AKOMGHA pour la prise en charge des enfants autistes et trisomiques ;
- Le paiement des pensions de retraites. Il est important de noter que le Président de la République, Chef de l'Etat a alloué une enveloppe de 10 milliards de FCFA pour la prise en charge de 5000 nouvelles pensions. Je suis heureux d'annoncer que le paiement est effectif depuis ce matin.
- Le Gouvernement se penchera également sur la question des retraités du secteur public, avec une écoute active sur leurs attentes.

Nous lancerons à compter du mois de mars prochain, un programme d'aide aux activités génératrices de revenus pour les Gabonais Economiquement Faibles, afin de les aider à mieux faire face à l'impact de la Covid-19 sur leurs activités.

Nous rendrons effective la carte d'invalidité pour octroyer des facilités aux personnes vivant avec un handicap dans les domaines de la santé, de l'éducation, du transport, du logement, du sport et de l'emploi ainsi que l'acquisition des équipements spécifiques.

Nous intensifierons la mise en œuvre du programme Gabon-Egalité, avec l'accompagnement de la Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA dans les provinces du Gabon afin que les femmes puissent mieux connaître leurs droits à travers la législation actuelle.

C'est le lieu de saluer la forte implication de **Madame Sylvia BONGO ONDIMBA, Première Dame du Gabon**, et de lui présenter

l'hommage de notre déférente reconnaissance pour les actions multiples qu'elle mène en faveur des personnes vulnérables.

Pour rappel, des lois en faveur d'une meilleure protection des droits de la femme ont été adoptées et mises en œuvre. C'est dans ce cadre que récemment, le Centre d'accueil Gabon-Egalité a vu le jour afin de recevoir et accompagner les personnes victimes de violences basées sur le genre.

6. Emploi

Pour ce qui est de la lutte contre le chômage et particulièrement celui des jeunes, priorité absolue du Chef de l'Etat, des réformes fortes et audacieuses ont été implémentées par le Gouvernement à la faveur d'un dialogue public-privé soutenu et pragmatique avec les pourvoyeurs d'emploi.

Afin d'encourager la relance des emplois et de corréliser l'offre de formation aux besoins du marché, des transformations profondes de l'offre de formation professionnelle, du Code du travail et de l'Office National de l'Emploi, devenu le Pôle National de Promotion de l'Emploi, ont été réalisées.

Ainsi, le Gouvernement a mis un accent prioritaire sur la valorisation des métiers porteurs d'emplois conformément à l'expression des besoins en capital humain des entreprises.

En parallèle, la nouvelle législation du travail promulguée en novembre 2021, a codifié plusieurs formes contractuelles d'emploi destinées à favoriser l'insertion et la réinsertion des jeunes, tout comme la reconversion professionnelle des demandeurs d'emplois.

Ces nouveaux contrats constituent la base des programmes d'accompagnement à l'Emploi et à l'auto-emploi mis en œuvre par le Pôle National de Promotion de l'Emploi, lesquels ont généré près de 3000 emplois jeunes sur la seule année 2022.

C'est pourquoi, conformément aux nouvelles dispositions du code du travail, et en vue de poursuivre les efforts de relance des emplois de façon significative, le Gouvernement rappelle aux entreprises d'au moins trois (3) ans d'existence et comptant plus de vingt (20) salariés, l'obligation qui leur est faite de recruter des jeunes dans le cadre de ces programmes dans la limite de 5% de leurs effectifs.

Ceci se fera sur l'ensemble des entreprises présentes sur les bassins d'emploi des 9 provinces du Gabon.

Par ailleurs, tout en affirmant la volonté de maintenir l'attractivité d'investissement de notre pays, et toujours dans l'objectif de lutter contre le chômage, le Gouvernement décide que l'octroi des autorisations de travail de la main d'œuvre étrangère sera dorénavant subordonné à l'obligation légitime de recruter des nationaux dans le cadre des programmes d'accompagnement à l'emploi, afin de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des Gabonais.

A cet effet, le Gouvernement que je conduis, s'attachera à veiller au strict respect de ces obligations et attend des entreprises un engagement franc et pragmatique en faveur de l'emploi des nationaux.

Enfin, il y a lieu d'indiquer que l'action du Gouvernement pour la lutte contre le chômage s'inscrit également dans la promotion de l'entrepreneuriat national et l'auto-emploi.

Afin de matérialiser cette ferme volonté de créer un tissu de PME solides et prospères, il a été procédé, le 18 janvier, à la signature d'une convention entre la Société de Garantie Gabonaise et la BICIG, matérialisant la mise à disposition d'un montant de 2,5 milliards de francs CFA, constitutif d'un fonds de garantie destiné au financement des PME.

Ces PME pourront ainsi se structurer, améliorer leur rentabilité et créer des emplois.

D'autre part, des efforts identiques seront consentis avec le Fonds PNPE Entreprendre, pour favoriser l'auto-emploi vecteur de la lutte contre le chômage.

Ces fonds de garantie ont vocation à être mis à la disposition d'établissements de micro-crédit afin d'accompagner les porteurs de projets et les entrepreneurs déjà en activité, pour des montants de l'ordre de 500.000 francs CFA à 5.000.000 de francs CFA selon les besoins identifiés.

Le Gouvernement entend donc solliciter l'adhésion, la solidarité et la proximité des grandes entreprises, afin d'encourager la sous-traitance avec les PME locales dans le cadre de la préférence nationale.

Toutes ces décisions s'inscrivent dans le patriotisme social et économique que le Gouvernement entend inscrire de façon pérenne avec les entreprises du secteur privé dans un partenariat franc, sincère, et empreint du respect des engagements pris, en contrepartie des concessions consenties par l'Etat.

Dans le secteur public, les efforts de recrutement initiés depuis 2019 et qui ont permis l'intégration de près de 10.000 jeunes à la Fonction Publique vont se poursuivre de façon progressive suivant les accords conclus avec les partenaires sociaux.

La continuité de cette dynamique sur l'année 2023, impactera une cible de 3000 jeunes dont les promotions ENS et ENSET 2019 à 2022 et le personnel de santé.

Une opération d'optimisation des ressources humaines de l'Etat est également en cours de réalisation avec l'organisation de concours dont les besoins ont été préalablement identifiés et programmés budgétairement, à l'instar du concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature lancé en 2021 ou encore du concours d'entrée à l'Institut de Formation et d'Action Sociale et Sanitaire (INFASS) qui se tiendra dans les prochaines semaines, pour un besoin exprimé par le Ministère de la Santé de 437 personnes.

Concernant les relations avec le secteur privé, le Gouvernement souhaite insuffler une nouvelle dynamique dans sa relation avec les entreprises sans lesquelles les efforts pour relancer l'économie seraient vains.

Nous voulons que cette volonté se matérialise par la signature d'un pacte de responsabilités réciproques, impliquant une démarche de dialogue continu patriotique, pragmatique et de proximité dans l'intérêt économique, industriel et social de notre pays.

Dans le cadre de cette relation bâtie sur une écoute privilégiée des préoccupations sectorielles, chaque partie s'engagera au respect de ses obligations et devoirs.

La préférence nationale et la solidarité des grandes entreprises envers les PME locales pour leur éligibilité à la commande publique qualitative, constituent une forte attente du Gouvernement.

Ce pacte de responsabilités nous conduira vers un mieux vivre ensemble, avec des relations franches et directes, nécessaires à la conduite conjointe des actions fortes, une mise en commun de nos moyens pour la profitabilité, pour le développement local dans l'intérêt général, pour lutter contre les maux qui minent l'environnement des affaires, la corruption, la fraude fiscale et douanière, la labélisation des entreprises citoyennes, le respect des délais de paiement des marchés, l'allègement des procédures de règlement, la réduction de la parafiscalité.

C'est ensemble que nous construirons un tissu économique solide, prospère, garant de croissance et créateur d'emplois.

7. Education et formation

Les efforts de construction de nouvelles salles de classe vont se poursuivre, car en plus des **10.000** nouvelles places au primaire et au secondaire qui seront disponibles, ce sont **20.000** places supplémentaires qui seront créées pour nos enfants, à partir de cette fin d'année 2023.

Aussi, des actions majeures permettront-elles de relever les principaux défis liés à la gouvernance des départements en charge de l'éducation et des établissements d'enseignement scolaires et universitaires, par la valorisation de l'enseignement technique et professionnel, la promotion de l'excellence, le maintien de l'apaisement du climat social, et la lutte contre les violences scolaires.

Par ailleurs, nous procéderons à l'ouverture de nouveaux centres de formation professionnelle, notamment celui de Tchengué, et à la finalisation de la construction des universités de Port-Gentil et du Cap Estérias.

Mon Gouvernement se penchera en outre, sur la situation plus que préoccupante de l'Université Omar BONGO et de l'USTM. Ces deux universités méritent en effet toute l'attention du Gouvernement. Des propositions concrètes seront présentées dans les prochaines semaines.

8. Conflit homme-faune

Notre pays a engagé des politiques volontaristes de préservation de l'environnement et des écosystèmes.

Au-delà du respect de nos engagements internationaux, cette politique vise d'abord à préserver l'avenir de nos enfants et à contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Cependant, force est de constater que cette politique ne se fait pas sans heurt, notamment avec ce qu'il est désormais convenu d'appeler le conflit homme-faune, particulièrement le conflit homme-éléphant.

Les nombreuses rencontres tenues au plan provincial aussi bien qu'au plan national ont arrêté un panier de solutions avec entre autres, la pose de barrières collectives et individuelles quand c'est possible, des battues administratives sous conditions, et l'indemnisation des victimes ou de leurs ayants droit.

A ce stade, est-il besoin de rappeler que, la vie des gabonais compte plus que tout et est au-dessus de toute autre considération. Il n'est donc pas vrai de penser que la politique de préservation se ferait au détriment des populations gabonaises.

Aussi, j'engage le Gouvernement à mettre en œuvre la décision de procéder à l'indemnisation des victimes d'ici à la fin du mois de mars 2023.

Ce délai doit constituer le début de cette opération, qui comme chacun peut en convenir, pourrait s'avérer complexe.

9. Elections, CNIE, Insécurité et Justice

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Pour la première fois de son histoire, notre pays va connaître cette année 2023 la tenue de trois (3) consultations électorales : l'élection du Président de la République, l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale et celle des conseillers municipaux et départementaux.

Il s'agira d'un défi majeur lancé à la classe politique dans son ensemble et aux citoyens gabonais en général.

Par sa tradition de paix et de stabilité, notre pays doit aborder ces échéances avec sérénité, car il s'agit du Gabon et de son avenir.

C'est pourquoi, désireux d'établir un climat politique apaisé, le Président de la République, Chef de l'Etat a bien voulu appeler à une concertation politique, à laquelle un nombre important de partis politiques et de personnalités ont déjà répondu positivement.

Le Gouvernement s'emploiera, pour ce qui est de ses missions, à réunir toutes les conditions pour la tenue de ce moment d'échange et de partage d'idées entre Gabonais.

C'est le lieu d'appeler à nouveau à la responsabilité de tous et à la contribution de chacun.

Nous devons tout mettre en œuvre pour sortir de la démocratie de la confrontation violente, pour une démocratie plus apaisée, faite d'écoute, de conciliation, et de prise en compte du point de vue de l'autre, même minoritaire.

A ce sujet, il me faut relever, que la vérité, si elle existe, n'a pas de camp, elle est la vérité, que la justice, lorsqu'elle existe, doit être la même pour

tous, et que la paix, la vraie paix consiste pour chacun à connaître sa place et à s'y tenir.

Dans le processus conduisant à la tenue des consultations électorales, le Gouvernement, comme prévu par la loi, s'emploiera à mettre en place le Centre Gabonais des Elections (CGE).

Pour rappel, les principales étapes de la mise en place du bureau du CGE conformément à l'article 12a de l'ordonnance n°004/PR/2018 du 26 janvier 2018 sont :

- La transmission par les différents partis ou groupements de partis politiques de la majorité et de l'opposition, des listes de leurs postulants aux différents postes à pourvoir ;
- La mise en place du comité ad hoc en charge de la réception et de l'examen des dossiers de candidatures ;
- L'appel à candidatures au poste de président du CGE par la commission *ad hoc* ;
- La mise en place du collège électoral spécial.

Il convient de souligner qu'il n'est pas antinomique de procéder au renouvellement du bureau du CGE avant la tenue de la concertation politique appelée par le Président de la République, ceci afin de répondre à l'attente légitime de la classe politique dans son ensemble et, pour le Gouvernement, d'appliquer la décision de la Cour Constitutionnelle, qui, comme chacun le sait, s'impose à tous.

Sur l'établissement de la Carte Nationale d'Identité Electronique, (CNIE), comme nous le savons, en tant que document officiel, elle est délivrée à tout citoyen par les pouvoirs publics, et sert avant tout, à attester de la réalité de sa nationalité et d'accomplir quotidiennement les actes de gestion et de dispositions liés à sa vie courante (transactions bancaires, acquisition ou cession de biens divers, soins médicaux etc.).

Bien plus qu'une simple formalité administrative, la CNIE consacre l'appartenance à la Patrie.

En conséquence de quoi, il est légitime de comprendre l'impatience de nos concitoyens qui en sont dépourvus et ceux pour qui, elles sont arrivées à expiration.

C'est pourquoi le Gouvernement s'attèle à lancer sa production.

La phase technique préalable au démarrage des opérations d'enrôlement ayant été achevée, notamment avec la livraison de l'Application de l'Interface de Programmation (API) et le renouvellement de la chaîne de production de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), l'officialisation du calendrier de ces opérations de collecte de données des citoyens devrait être faite dans les toutes prochaines semaines.

Au terme de ce processus, notre pays pourra se féliciter de posséder l'une des CNIE les plus fiables et les plus sécurisées à l'échelle du continent.

Ce sont d'ailleurs les faiblesses constatées en matière de sécurité et de fiabilité dans l'ancienne CNI, qui ont amené le Gouvernement à dénoncer le contrat qui le liait à son ancien partenaire technique, interrompant ainsi la poursuite de sa production et de sa délivrance.

Sur la révision de la liste électorale, les aspects techniques inhérents à la révision de la liste électorale étant en cours d'achèvement, notamment la formation des grands formateurs, la mise à disposition et checking de l'équipe d'enrôlement, il est très raisonnablement envisageable que les opérations de révision à proprement parlé soient lancées d'ici au mois de mars 2023.

Ces opérations, compte tenu du calendrier scolaire, se dérouleront principalement, dans les mairies, les préfectures et les sous-préfectures, et, pour les zones dépourvues d'infrastructures suffisantes, des équipes mobiles seront déployées.

En ce qui concerne les conditions d'inscriptions sur les listes électorales, définies par la loi, il ne nous paraît pas superfétatoire de rappeler que, outre

la présentation de la Carte Nationale d'Identité, les candidats à l'inscription sur la liste électorale peuvent également, pour se faire enrôler, présenter un passeport ordinaire, un acte de naissance ou un jugement supplétif.

Honorable Députés

Mesdames et Messieurs,

S'agissant du régalien, j'entends engager mon Gouvernement sur le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, car nous ne le dirons jamais assez, la sécurité est la première des libertés.

Aussi, face à l'insécurité grandissante tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays, un engagement quotidien des forces de sécurité pour un maillage efficace du territoire national devra être de mise.

Pour ce faire, j'entends demander :

- Le renforcement des contrôles aux points d'entrées aux frontières, pour une meilleure gestion des flux migratoires ;
- La mise hors d'état de nuire des différents gangs qui écument nos principales villes et commencent à se répandre dans nos campagnes ;
- La lutte contre l'insalubrité et l'occupation anarchique du domaine public.

Des arbitrages seront effectués en vue de renforcer les personnels et doter nos forces en moyens matériels et logistiques suffisants pour remplir leurs missions.

Pour ce qui est de la justice sociale, mon Gouvernement poursuivra les efforts de mes prédécesseurs en promouvant une justice équitable et accessible à tous, avec en toile de fond une lutte résolue pour le rétablissement des droits des orphelins, des enfants vulnérables, des personnes âgées en situation d'extrême précarité et des conjoints survivants.

Dans ce cadre, l'action de mon Gouvernement s'articulera autour de la poursuite des réformes juridiques et institutionnelles.

De plus, sur le plan infrastructurel, les établissements spécialisés tels que le Centre de Protection et de Promotion Sociale des droits des Femmes victimes de violences, l'Observatoire des Droits de la Femme, le Centre de protection des mineurs etc., seront renforcés.

Mon Gouvernement entend également renforcer la lutte contre la criminalité, le grand banditisme et la corruption.

10. Relations avec les institutions

S'agissant des relations entre le Gouvernement et les autres institutions, nous mettrons tout en œuvre pour les fluidifier et les renforcer.

Nous entretiendrons un dialogue permanent avec le Parlement en vue d'améliorer le rythme de production de nos lois et leur qualité.

J'entends également améliorer les relations entre le Gouvernement et les autres acteurs de la vie de la Nation, les partis politiques de la majorité comme de l'opposition, les syndicats, les organisations de la société civile, les acteurs religieux et les acteurs culturels.

Je mettrai un accent particulier dans l'amélioration des relations entre le Gouvernement et les médias. Une attention soutenue devra leur être portée.

Me fondant sur les dispositions de la Constitution, je m'engage à proposer l'institution d'une journée de prière pour la Nation.

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes un peuple de croyants et en tant que tel, nous devons assumer de nous en remettre à la puissance tutélaire du Créateur, quel que soit le nom qu'on lui donne ou la religion à laquelle on appartient.

Me fondant sur les Saintes Ecritures pour les Chrétiens, il est écrit dans II Chroniques chapitre 7 verset 14, je cite « *Si mon peuple sur qui est invoqué mon nom s'humilie, prie, et cherche ma face, et s'il se détourne de ses mauvaises voies, je l'exaucerai des cieus, je lui pardonnerai son péché, et je guérirai son pays.* »

Par ailleurs, je demanderai au Ministre de la Culture de travailler à la création et la mise en place d'un Conseil National des Rites et Traditions.

11. Décentralisation

En matière de décentralisation, de cohésion et de développement des territoires, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour rendre la décentralisation effective.

Pour ce faire, nous allons accélérer le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales et nous mettrons en œuvre le fonds de péréquation des collectivités locales.

En ce qui concerne le transfert des compétences, il est à noter que, outre le cadre juridique qui a été adopté, un Secrétaire Permanent du Comité Technique de la Décentralisation a été désigné.

Aussi, au cours de l'année 2023, les premières réunions des commissions provinciales et nationales se tiendront et les premiers transferts de compétences pourront avoir lieu.

Au plan politique, je proposerai la création de la Conférence des Territoires sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'Etat. Ce cadre regrouperait outre les élus, des personnels de commandement et certains auxiliaires et chefs coutumiers.

12. Diplomatie

En matière de politique étrangère, le Gabon va continuer à marquer sa présence sur la scène internationale, afin de rendre sa voix davantage audible et crédible. Il poursuivra la promotion et la défense de ses positions sur les différents enjeux régionaux, continentaux et mondiaux.

Dans cette perspective, notre pays assurera, dès le 25 février prochain, la présidence en exercice de la CEEAC. Libreville abritera également, les 1^{er} et 2 mars, le « *One Forest Summit* », que le Gabon organise conjointement avec la France.

Les autres grands rendez-vous que notre pays se doit d'honorer, pour porter sa voix, sont notamment aux Nations Unies (Assemblée générale, Conseil de Sécurité et Conseil des Droits de l'Homme), à l'Union Africaine, à la CEMAC, à la Commission du Golfe de Guinée, à l'UNESCO et à l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Notre action extérieure se portera également à l'endroit des Gabonais de l'étranger. En plus de renforcer notre protection consulaire, nous allons améliorer notre assistance à leur endroit, grâce à des mécanismes d'insertion professionnelle et d'accompagnement à l'investissement.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

J'ai indiqué au début de mon propos que par ma nomination le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA** a fait le choix d'accorder sa chance à un enfant du Gabon.

Je me définis comme un fils du Gabon, parce que ma naissance et ma vie ressemblent à celles de la majorité de nos compatriotes.

Né dans une famille gabonaise normale, d'un père fonctionnaire des PTT, NZE AYONG MINKO Roger, aujourd'hui disparu et de N'NOH SALLA Hélène, disparue elle aussi, j'ai fait mes études primaires dans les écoles de brousse et c'est par le biais du concours d'entrée en sixième que j'intègre l'Ecole Secondaire des Cadets de la Police (ESCAP), où je suivrai un enseignement général et un enseignement militaire jusqu'en classe de Terminale.

De cette vie d'enfance, j'ai appris le sens du partage et de l'amitié, car nous ne possédions rien en propre et ce qui appartenait à l'un appartenait aux autres : le partage.

De cette période, j'ai également appris le patriotisme, l'amour de son pays, le culte de ses symboles, le respect de ses valeurs au premier rang desquelles le travail et la justice. Le travail ! Mes parents, mes encadreurs, mes enseignants m'ont appris que seul le travail libère.

J'ai également appris le courage, le courage d'assumer ses idées et ses opinions, mais aussi le courage de tendre la main au plus petit ou au plus faible, le courage de n'avoir peur de rien, mais de respecter chacun.

Mes années de fac m'ont appris l'engagement militant. J'ai donc appris à défendre des causes justes sans contrepartie.

Mon engagement politique est connu de tous, nul besoin d'y revenir. Ce que je sais, c'est que rien ne m'a été offert.

C'est le lieu pour moi de remercier le Père MBA ABESOLE auprès de qui j'ai acquis la rigueur au travail et avec qui j'ai découvert le Gabon profond.

Je voudrais également rendre hommage à Omar BONGO ONDIMBA, qui, au sortir de la Présidentielle de 2005, m'a appelé au Gouvernement pour la première fois en qualité de Ministre Délégué. Au près du Président Omar BONGO ONDIMBA, j'ai appris l'écoute et la fidélité.

Dans un registre différent, je me dois de saluer la mémoire de Pierre MONSARD SIEGU qui, au Département des Lettres Modernes, a été pour moi un modèle de rigueur intellectuelle.

Et pour être complet, mon engagement chrétien m'a enseigné la crainte de Dieu, l'amour du prochain, mais par-dessus tout une foi inébranlable dans les valeurs d'Égalité, de Justice, de Travail et de Partage.

A la jeunesse qui me regarde, je rappelle que les difficultés de la vie quotidienne, je les ai connues. Tout comme j'ai connu l'angoisse de ne pouvoir faire face à ses obligations. Je sais ce que cela représente.

Souvent il m'est arrivé de me tromper, mais chaque erreur m'a enseigné. Il m'est également arrivé de commettre des fautes que j'ai payées parfois au prix fort. Mais jamais je ne me suis découragé.

N'abandonnez jamais !

Allez à la poursuite de vos rêves, sans craindre de vous tromper. Et si vous tombez, faites tout pour vous relever. La vie n'est pas facile et le succès est toujours au bout de l'effort.

Sachez que dans la vie il y a ce que nous aurions voulu être et ce que nous sommes. Il y a ce que nous aurions voulu avoir et ce que nous avons.

Le bonheur, le vrai bonheur se construit avec ce que nous avons et non pas avec ce que nous aurions voulu avoir.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

La déclaration de politique générale que je présente se situe dans le Gabon que nous avons et que nous devons transformer avec les ressources dont nous disposons ici et maintenant. Nos ressources humaines d'abord que nous devons mieux valoriser. Nos ressources naturelles que nous devons exploiter de manière durable. Nos ressources budgétaires enfin, que nous devons mieux utiliser pour atteindre nos objectifs de développement.

**Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

J'ai choisi de situer l'action de mon Gouvernement dans le **patriotisme, le pragmatisme et la proximité.**

Le patriotisme, parce que servir le Gabon et les Gabonais est le but ultime de tout engagement politique. Et pour servir le Gabon à bon escient, il faut le connaître, il faut l'aimer.

Le pragmatisme, car ce qui compte c'est le RESULTAT. Faire ce que l'on doit avec ce que l'on a.

La proximité, car comme l'a rappelé le Président de la République, une bonne décision est une décision prise à partir du terrain. Etre proches de nos compatriotes, dans une écoute active, tel sera le crédo de mon Gouvernement.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence **Monsieur Ali BONGO ONDIMBA** nous engage à accélérer la cadence pour un sprint final.

Tel donc un athlète, mon Gouvernement entend garder les yeux fixés sur la ligne d'arrivée.

Pour ce faire, nous ne nous arrêterons, ni pour apprécier les applaudissements, ni pour répondre à ceux qui maudiraient, car dans un cas comme dans l'autre, le risque est grand de nous détourner, moi et mon Gouvernement de l'objectif final.

Honorables Députés,

Comme me l'a autorisé le Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 28a de la Constitution, j'engage la responsabilité du Gouvernement par la présente déclaration de politique générale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.